

- Décourager et restreindre les pratiques de pêche incompatibles avec le développement durable et chercher à interdire la pêche au tramail et la pêche pélagique au filet dérivant;
- Appuyer les efforts visant à empêcher la pollution marine, notamment en réduisant les déversements de déchets toxiques dans l'océan;
- Renforcer les mesures internationales permettant d'assurer la gestion et l'élimination sans risque des déchets dangereux, ainsi que de réduire les déplacements transfrontière, notamment pour empêcher l'accumulation de ces déchets dans les pays en développement;
- Participer aux accords internationaux pertinents ayant trait à l'environnement, et favoriser la mise au point d'instruments nouveaux et innovateurs pouvant bénéficier d'un très large appui afin de protéger l'environnement; et
- Renforcer les institutions nationales, régionales et internationales responsables de la protection de l'environnement, et favoriser la création de programmes concrets pour l'éducation en matière d'environnement afin d'accroître la sensibilisation et l'appui du public.

9. Nous, Chefs de gouvernement du Commonwealth, décidons de prendre des mesures immédiates et positives sur la base du programme ci-dessus. À cet égard, nous nous engageons à donner notre plein appui pour la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992.

10. Nous demandons à la communauté internationale de se joindre à nous dans ces démarches.

Fait par les Chefs de gouvernement du Commonwealth à Langkawi, Malaysia.

Langkawi
Le 21 octobre 1989